Informations de base

2004/0062(CNS) CNS - Procédure de consultation Recommandation	Procédure terminée
Recherche scientifique: admission dans la Communauté des chercheurs ressortissants des pays tiers, mesures d'application **Subject** 2.20.01 Déplacement et séjour, contrôle des personnes 3.50.06 Personnel de la recherche, chercheurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	PEILLON Vincent (PSE)	05/10/2004

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	VAKALIS Nikolaos (PPE-DE)	07/10/2004

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Justice et affaires intérieures(JAI)	2588	2004-06-08
Justice et affaires intérieures(JAI)	2683	2005-10-12
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2665	2005-06-06

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Justice et consommateurs	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/03/2004	Publication de la proposition législative	COM(2004)0178	Résumé
08/06/2004	Débat au Conseil		
15/09/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

16/03/2005	Vote en commission		
16/03/2005	Informations supplémentaires		Résumé
18/03/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique		
01/04/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0054/2005	
12/04/2005	Décision du Parlement	T6-0088/2005	Résumé
06/06/2005	Débat au Conseil		
12/10/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
12/10/2005	Fin de la procédure au Parlement		
03/11/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/0062(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Recommandation
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 063
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	ITRE	PE350.101	22/02/2005	
Avis de la commission	ITRE	PE350.103	22/02/2005	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0054/2005	01/04/2005	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0088/2005 JO C 033 09.02.2006, p. 0026-0152 E	12/04/2005	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2004)0178	16/03/2004	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
	Comité économique et social: avis,	CES1434/2004		

EESC	rapport	JO C 120 20.05.2005, p. 0060-0063	27/10/2004	
CofR	Comité des régions: avis	CDR0168/2004 JO C 071 22.03.2005, p. 0006-0010	17/11/2004	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Recommandation PE/Conseil 2005/0762 JO L 289 03.11.2005, p. 0026-0028	Résumé

Recherche scientifique: admission dans la Communauté des chercheurs ressortissants des pays tiers, mesures d'application

2004/0062(CNS) - 12/04/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Vincent PEILLON (PSE, FR), le Parlement européen approuve la proposition de recommandation du Conseil visant à faciliter l'admission des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique dans la Communauté.

Par ses amendements, il insiste sur la nécessité de promouvoir la participation des femmes à la recherche scientifique (le nombre de chercheurs femmes, notamment dans le domaine scientifique, est encore bien inférieur à celui des hommes, moins de 50% au niveau européen). Il précise également que les ressortissants de pays tiers exerçant des fonctions de chercheur doivent se voir garantir le renouvellement de leur titre de séjour sans limite dans le temps, sauf si le ressortissant du pays tiers concerné n'est pas en possession d'un passeport en cours de validité ou d'un document de voyage équivalent ou s'il constitue une menace pour l'ordre public, la sécurité publique ou la santé publique. Enfin, les États membres devraient veiller à ce que le mécanisme proposé (procédures spéciales d'admission pour les chercheurs ressortissants de pays tiers) favorise notamment le secteur privé et à ce que des dispositifs aidant le secteur privé à investir dans la recherche et l'innovation soient en place. A cet égard, les États membres devraient désigner au sein de leur ministère compétent pour la recherche et l'innovation une personne de contact chargée de l'admission des chercheurs de pays tiers.

Recherche scientifique: admission dans la Communauté des chercheurs ressortissants des pays tiers, mesures d'application

2004/0062(CNS) - 16/03/2004 - Document de base législatif

OBJECTIF : faciliter l'admission des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique dans la Communauté européenne.

CONTEXTE : la mondialisation de l'économie appelle davantage de mobilité pour les chercheurs, ce que le sixième programme-cadre de recherche de la Communauté européenne a reconnu en ouvrant davantage ses programmes aux chercheurs de pays tiers. Le nombre de chercheurs dont la Communauté devra disposer afin de répondre à l'objectif de 3% du PIB à investir dans la recherche fixé par le Conseil européen de Barcelone est évalué à 700 000 personnes. Comme il est vraisemblable que l'Union européenne ne trouvera pas en son sein ce nombre considérable de chercheurs, des mesures doivent être prises pour attirer davantage de chercheurs de pays tiers, ce qui permettra notamment de multiplier les réseaux de coopération et de partenariat scientifiques au niveau mondial.

Dans cette perspective, l'initiative de la Commission comporte à la fois une proposition de directive (CNS/2004/0061) et deux propositions de recommandation (voir également CNS/2004/0063) visant à faciliter l'admission des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique dans la Communauté européenne.

CONTENU : dans l'attente de l'adoption d'une directive visant à créer une procédure pour l'admission des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche, la présente proposition recommandation vise à inviter les Etats membres à adopter très rapidement un certain nombre de mesures pratiques de manière à faciliter dès maintenant cette admission. Cette recommandation permettra ainsi d'anticiper sur certains points la transposition

de la directive en demandant aux Etats membres de mettre en oeuvre des mesures qui vont dans le sens de la directive et faciliteront ensuite son application. L'objectif est qu'une première série de mesures soit arrêtée dans un délai d'un an à partir de l'adoption de la recommandation par le Conseil.

La proposition couvre quatre domaines dans lesquels les Etats membres sont invités à adopter progressivement des mesures facilitant l'admission des chercheurs de pays tiers. Ils concernent respectivement l'admission aux fins de recherche, la délivrance de titre de séjour, le regroupement familial, et la coopération opérationnelle entre les Etats membres et la Commission. Concrètement, il est recommandé de favoriser l'accès aux postes de chercheurs sur le marché du travail, notamment par la dispense du permis de travail. Afin d'être compétitifs et attractifs dans la concurrence mondiale, les Etats membres devraient faciliter et accélérer leurs procédures de délivrance et de renouvellement de visas et de titres de séjour aux chercheurs. Les aspects relatifs au regroupement familial constituant un facteur décisif dans la décision du chercheur de choisir la Communauté pour mener ses recherches, il est recommandé aux Etats membres de maintenir ou d'adopter des dispositions plus favorables par rapport à la directive 2003/86/CEE du Conseil du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial. Enfin, il conviendrait d'encourager l'échange de données et de bonnes pratiques afin d'améliorer les procédures d'admission des chercheurs. La présente recommandation identifie également les contacts entre administrations compétentes et le travail en réseau comme facteurs d'amélioration.

Recherche scientifique: admission dans la Communauté des chercheurs ressortissants des pays tiers, mesures d'application

2004/0062(CNS) - 12/10/2005 - Acte final

OBJECTIF : contribuer à la réalisation des objectifs de Lisbonne en facilitant l’admission et la mobilité des chercheurs de pays tiers afin d’accroître l'attractivité de la Communauté pour les chercheurs du monde entier et de renforcer son statut de pôle de recherche international.

ACTE LÉGISLATIF : Recommandation 2005/762/CE du Conseil visant à faciliter l’admission des ressortissants de pays tiers se déplaçant aux fins de recherche scientifique dans la Communauté européenne.

CONTENU : le Conseil a adopté un train de mesures en faveur des chercheurs qui comprend une directive établissant une procédure d’admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique, ainsi que deux recommandation adressées aux États membres en vue de faciliter l’admission des chercheurs originaires de pays tiers.

La présente recommandation couvre quatre domaines dans lesquels les États membres sont invités à adopter des mesures visant à faciliter l'admission de ressortissants de pays tiers: l'admission aux fins de recherche, les titres de séjour, le regroupement familial et la coopération opérationnelle.

Les États membres sont invités à devancer l’entrée en vigueur de la directive en instaurant immédiatement des conditions propices à l’admission des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, grâce à la dispense ou à l’octroi de plein droit de permis de travail et à l’établissement de procédures accélérées pour la délivrance de titres de séjour.